UQAM

PLAN DE COURS

Session	:	Automne 2011
Cours	:	PHI 2024-30 - Théories de l'idéologie
Horaire	:	Mercredi 2 h. à 5 h.
Local	:	N-M210
Professeur	:	Christian Saint-Germain
Téléphone	:	987-3000 (poste 4665)

Description officielle (du cours selon l'annuaire)

Ce cours visera, dans un premier temps, à déterminer et à critiquer les éléments en jeu autour de la question de l'idéologie; dans un second moment, à travailler les thèmes suivants: mouvement de constitution, mécanismes de fonctionnement et développement des idéologies: il analysera, ce faisant la spécificité du champ idéologie, ainsi que l'interdépendance entre idéologie, philosophie et pratiques sociales.

Établir aussi bien un historique critique qu'une thématique des positions relatives à la question de l'idéologie et ce, dans une perspective aporétique. Examen philosophique des hypothèses structurant la problématique contemporaine de l'idéologie, concernant entre autres: la polysémie et la polymorphie du concept d'idéologie; le statut et les mécanismes de fonctionnement idéologique; les rapports entre idéologies théoriques et pratiques, idéologies dominante et idéologies dominées; le processus idéologique et les autres processus sociaux. Critiques des thèses historicistes et structuralistes.

Objectifs de ce cours

Ce cours vise à établir une position critique quant au fonctionnement de l'idéologie dans les sociétés avancées. Éminemment critiquable dans sa fonction mystificatrice, l'idéologie n'en demeure pas moins un dénominateur commun des représentations et du sens donné à l'action sociale.

Ce cours vise à mettre en évidence l'ambivalence, la duplicité du terme : aucun politicien moderne n'affirmerait aujourd'hui être idéologue ou conduire son action pour réaliser une finalité idéologique. Le cours s'intéressera plus particulièrement à l'origine du terme idéologie, à la complexité des mécanismes de domination, à l'apparition d'un discours unique supposé avoir rendu possible au sein de l'espace social, la libre discussion et la possibilité du changement.

Cette analyse vise à questionner tantôt du point de vue des mécanismes de la subjectivation (Louis Althusser/Judith Butler) tantôt par l'analyse des discours du

pouvoir (Pierre Bourdieu, Jean-Pierre Faye) le rapport de la philosophie à cette entité théorique. La manière d'aborder et de passer au crible le domaine de l'idéologie ne saurait toutefois prétendre être soustraite des contingences de son propre horizon.

Finalement, cet itinéraire tend à appréhender la réalité contemporaine, à l'analyser et à scruter les puissants dispositifs (télévision, publicité, etc.) qui façonnent les consciences des populations et fabriquent les consentements dans la modernité. Ce cours portera sur des moments forts de l'expression des idéologies.

Objectifs

Au terme de ce cours l'étudiante, l'étudiant devra être en mesure de:

Comprendre l'origine et l'ambivalence du terme idéologie.

Saisir la nature complexe du rapport entre subjectivité et discours du pouvoir.

Observer la continuité historique de positions idéologiques et leurs retombées dans le contexte de la modernité.

Pouvoir se situer quant à la double nature de l'idéologie : productrice de l'ordre social, de la domination et pourtant éventuellement nécessaire à la promotion de l'utopie.

Contenu

Quelques définitions de l'idéologie dans l'histoire de la philosophie.

Description de contenus idéologiques importants : discours entourant la montée du nazisme, du communisme, du néo-libéralisme.

Analyse des rapports entre idéologie et utopie, c'est-à-dire des arguments entourant la fabrication d'un « homme nouveau » et du changement social radical.

Reconnaître la réalité idéologique actuelle autour de l'obsession du travail, de la « société du mérite », de l'évaluation et de la médicalisation globale du champ de l'existence.

Identifier les effets de la « société du spectacle » comme tentative de négation idéologique dans son rapport à la récupération des antagonismes et des contradictions de la société de consommation.

ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

L'évaluation se divisera en deux étapes:

Un travail d'analyse d'un ouvrage suggéré ou d'une question sur l'un des thèmes apparaissant dans le recueil de textes obligatoire après approbation du professeur. Pondération: 50% de la note totale. Texte de 12 pages min./max 15 pages à remettre au retour de la semaine de lecture). **Délai de rigueur**.

Un examen maison (pour lequel la question sera donnée une semaine à l'avance) à remettre lors du dernier cours portant sur les textes du recueil et les notes de cours visant à vérifier le degré de compréhension des enjeux du cours. Pondération : 50% de la note finale.

Critères d'évaluation:

Satisfaction des exigences et respect des consignes
Ponctualité
Exactitude et précision des données
Capacité d'analyse et de synthèse
Jugement et sens critique
Originalité et créativité
Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition
Qualités formelles de la présentation
Maîtrise de la langue écrite

Remise du travail au retour de la semaine de lecture.

Examen maison portant sur l'ensemble de la matière qui devra être remis lors du dernier cours: 50%

Pondération 50% chacun

- **Document obligatoire :** Recueil de textes PHI 2024 (que vous trouverez à la COOP)

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca